Envoyé en préfecture le 31/12/2023

Recu en préfecture le 02/01/2024

Publié le

DELIBERA ID: 976-200008753-20231207-DELB_50_2023-DE **CONSEIL MUNICIPAL**



Numéro interne de l'acte : 50

Séance du 07/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 29

Présents: 20

Nombre de suffrages : 21

Date de convocation 01/12/2023

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSENI Mohamadi.

Etaient présents :

Mme ABDALLAH Halimaty, Mme ABDOURAHAMANE Céline, Mme ALBERT Zalia, M. ANRIFADJATI Anli, M. ASSANI Mohamed, M. BOINA Raim Rifay, Mme CHANFI Bibi, M. CHEBANI Mohamadi, M. DAROUECHI Navi, Mme HAMISSI Roukia, M. ISSOUFFI Ramadani, M. MADI MARI

Chamsidine, M. MADI OUSSENI Mohamadi, Mme MAHAMOUDOU Laouia, M. MATTOIR Moissinga, M. OMAR Yankoub, M. OUSSENI Djabiri, Mme RIDHOI Zaïnabou, Mme SAID Zozofina, Mme TOUMBOU Mariama

Procuration(s):

Mme HASSANI Roza donne pouvoir à M. OMAR Yankoub

Etai(ent) absent(s):

M. ANGATAHI Anli, Mme ASSANI Helene, Mme ATTOUMANE Binti, Mme BOINAIDI Habachia, Mme HASSANI Roza, Mme MATTOIR Abouchia, M. SAID-HALIDI Ambdirahamane, M. YBRAHIMA Ybrahima, Mme NAFINDRA Soifiati

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CHANFI Bibi

Objet : Tarification des familles aux cours de soutien scolaire

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du projet de soutien scolaire mis en place par la commune, pour lequel l'ambition est d'apporter une offre de service en matière d'éducation plus adapter aux besoins des élèves de la commune, il est convenu d'appliquer une participation financière pour les familles dont les enfants sont inscrits aux cours de soutien scolaire à hauteur de 50€/élève.

Compte tenu des situations économiques des familles, il est proposé de mettre en place un tarif dégressif qui sera ajusté en fonction de la situation financière de chaque famille et de sa composition, et ainsi garantir l'accessibilité du soutien scolaire à tous les élèves, indépendamment de leur contexte économique.

Ce dernier vise d'une part à rendre le soutien scolaire accessible à tous les élèves qui en ont besoin, en contribuant à leur réussite éducative. D'autre part, à assurer une participation équitable des familles aux frais de soutien scolaire, tout en tenant compte de la diversité des situations économiques des ménages.

Envoyé en préfecture le 31/12/2023

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Le Conseil Municipal, après avoir examiné la proposition concernant la t scolaire

DECIDE

- De fixer la participation financière maximale à hauteur de 50€/élève ;
- D'autoriser le maire à mettre en place un tarif dégressif selon la situation financière de chaque famille et sa composition par voix d'arrêter;

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Chiconi Le Maire,

